

Quel statut pour un village de vacances?

Par **Floridaston**, le 17/03/2007 à 14:45

Bonjour,

nous sommes sur le point de créer un village de vacances avec une cinquantaine de bungalows, 10 piscines, 10 bungalows avec jacuzzi et un grand bâtiment comprenant un pub, une discothèque, salle de jeux, etc.

Nous sommes propriétaires du sol, soit 10 hectares, sous 2 formes: une SCI et en nom propre.

Quel serait le meilleur statut juridique, pour créer la société de loisir, sans engager les biens immobiliers?